**COMMUNIQUÉ À TOUTES LES MUNICIPALITÉS**

Dans le même esprit d’allègement des mesures restrictives quant à la Covid-19, dont le déconfinement graduel, le service de sécurité incendie lève dès maintenant l’interdiction pour les petits feux de plaisance allumés dans des installations et foyers extérieurs conformes.

**Toutefois, l’interdiction des feux à ciel ouvert qui requièrent un permis de brûlage est maintenue.**

***Célyne Cloutier*** 

Secrétaire-trésorière / Adjointe à la direction

Régie intermunicipale de protection contre l’incendie de Valcourt

450-532-1900 bureau

450-532-6093 télécopieur

incendievalcourt@cooptel.qc.ca